

NOTICE CONCERNING ALL DOGS IN FIDDLE PARK

Due to increasing complaints about problem dogs in Fiddle Park, the following rules apply:

1. Fiddle Park will observe a zero-tolerance for problem dogs. Owners of dogs showing aggressive behaviour or other problems will have to remove their dog from the Park.
2. Owners are responsible for the actions of their dog. (i.e.: muzzle on dog required).
3. Dogs must be tied or on a solid leash at all times – leashes not longer than 6 feet/non-retractable. Dogs are not allowed to run loose.
4. Dog owners must pick-up and dispose of their dog's fecal matter.
5. No dogs on leashes are permitted in the Park after **9:00 p.m.**

Thank you for your cooperation in helping us deal with this issue.

Fiddle Park Chairperson

AREA KENNELS:

Forest Lea Kennels, 808 Forest Lea Road, Pembroke, Ontario – 613-732-1581
(corner of Hwy. 17 & Forest Lea Rd.)

Alder Creek Kennel, R.R. #6, 495 Biesenthal Road,
Pembroke, Ontario
613-732-3414



PARK ADDRESS – ADRESSE DU PARC
961 PEMBROKE STREET WEST
PEMBROKE ON

AVIS CONCERNANT LES CHIENS DANS LE PARC DES VIOLONEUX

Suite à de nombreuses plaintes concernant les chiens qui causent des problèmes, dans le Parc des violoneux, les règlements suivants doivent être observés:

1. Le parc de violoneux appliquera une «tolérance zéro» à l'égard des chiens indisciplinés qui causent des ennuis aux visiteurs. Les chiens qui démontrent un comportement agressif et dangereux devront être retirés du parc par leurs propriétaires.
2. Les propriétaires sont responsables des actions de leurs chiens: par exemple, les chiens doivent être muselés en tout temps.
3. Les chiens doivent être attachés ou sur une laisse solide en tout temps. Les lisses doivent mesurer moins de six pieds et être non-rétractables. Il n'est pas permis de laisser un chien détaché.
4. Les propriétaires doivent toujours ramasser les déchets fécaux de leurs chiens.
5. Les chiens doivent être à l'intérieur des roulottes ou des tentes à **21h00**. Il est donc défendu de laisser un chien à l'extérieur, même attaché, après **21h00**.

Merci pour votre coopération. Ensemble, nous pourrions améliorer cette situation.

Président de Parc des violoneux

CHENILS DE LA RÉGION:

Forest Lea Kennels, 808 chemin Forest Lea, (coin de la route 17 et le chemin Forest Lea)
Pembroke, Ontario – 613-732-1581

Alder Creek Kennel, R.R. #6, 495 chemin Biesenthal,
Pembroke, Ontario – 613-732-3414



FIDDLE PARK INFORMATION



at the

**PEMBROKE
MEMORIAL CENTRE**
393 Pembroke St. W., Pembroke ON
**PEMBROKE, ONTARIO
CANADA**

**August 29th &
August 30th,
2014**

VISIT FOR

www.bright-ideas-software.com/pembrokefiddle

MORE INFO.



FIDDLE PARK INFORMATION

(No deposits or prepayments • No credit cards or Interac)

ADDRESS: 961 PEMBROKE ST. W., PEMBROKE ON

NO CAMPING PRE-REGISTRATION • YOU REGISTER WHEN YOU ARRIVE

FIDDLE PARK OPENS AT 8:00 a.m., MONDAY, AUGUST 25, 2014

FOR THOSE OF YOU WHO CAMPED IN FIDDLE PARK LAST YEAR, WE WILL MAKE EVERY EFFORT TO PLACE YOU IN YOUR TRADITIONAL SITE. COME AS USUAL AND ENJOY YOURSELF.

FOR GROUPS registered on our Fiddle Park Map — please ensure that at least one member of your group arrives EARLY IN THE WEEK to secure your group site. If the number of units in your group is greater than last year, we cannot give you more space at your site for extra units – You must accommodate any new members in your existing space or they will be placed elsewhere in the park by our parking attendants. Please inform us ASAP if you are NOT coming this year, otherwise we will expect you as usual. Please ensure your members have name of group displayed on DRIVER'S side of vehicle - on dash or visor for ease of identification. **YOU MUST LET THE TRAILER PARKING ATTENDANTS KNOW BY WEDNESDAY NIGHT OF FIDDLE WEEK IF YOU WILL HAVE ANY UNUSED SPACE FOR THIS YEAR THAT WE MAY BORROW**

FOR SAFETY REASONS ANY UNITS ARRIVING AFTER 8:00 p.m. will be required to stay in a "Holding Area" outside the Park Gate until morning.
PARK RATE PER LOT: NO MATTER WHEN YOU REGISTER
\$150.00 FLAT-RATE FOR THE ENTIRE WEEK – HST INCLUDED

Trailer registration closes at 12:00 noon, Saturday, August 30, 2014. NO trailers will be registered after the noon deadline – NO EXCEPTIONS! Fiddle Park check-out time is 6:00 p.m. Monday, September 1, 2014. Campers wishing to stay longer can make arrangements with the City of Pembroke Park Staff.

PLEASE NOTE THE FOLLOWING RULES IN FIDDLE PARK:

- Propane tanks must meet current standard (National Standard of Canada CAN1-B149.2). Please ensure your propane tanks are not outdated, hoses are factory crimped and heaters meet safety standards.
NOTE: THE PEMBROKE FIRE DEPARTMENT WILL INSPECT ALL PROPANE TANKS/EQUIPMENT AND SMOKE DETECTORS BEFORE YOU ENTER FIDDLE PARK. – WORKING SMOKE DETECTORS ARE REQUIRED IN ALL CAMPERS/RV'S.
- Any vehicle leaking fuel will be towed/removed from the Park immediately at vehicle owner's expense.
- Golf carts require a visible legal handicap sticker. Motorbikes, scooters and all-terrain vehicles (ATV's) are not allowed in Fiddle Park.
- WE DO NOT GUARANTEE HYDRO OR WATER.** To obtain hydro and water you should carry 100 feet of **APPROVED** heavy extension cord and 100 feet of water hose, a water pressure regulator and a vacuum breaker/back flow preventer for your water hose.
- No vending or soliciting allowed in Fiddle Park.
- NO GENERATORS ALLOWED. NO HOMEMADE OR PRIVATE ELECTRICAL PANELS WILL BE ALLOWED!**
- Campfires are not allowed in Fiddle Park.
- ELECTRONIC KEYBOARDS OR DIGITAL PIANOS WITH INTERNAL SPEAKERS ONLY ARE ALLOWED. PLEASE NOTE: NO EXTERNAL SPEAKERS, NO AMPLIFICATION, NO EXTERNAL OUTPUTS ALLOWED i.e. no microphones, no karaoke, no other electric/electronic instruments. ANY VIOLATIONS OF THIS RULE WILL NOT BE TOLERATED.**
- THE DUMPING OF ANY LIQUID WASTE (BLACKWATER OR GREYWATER) ONTO THE GROUND IS **ILLEGAL AND WILL RESULT IN LEGAL ACTION AGAINST THE OFFENDER** BY THE RENFREW COUNTY & DISTRICT HEALTH UNIT UNDER THE HEALTH PROTECTION AND PROMOTION ACT, SECTION 13. AN EXTRA SEPTIC TANK PUMPING TRUCK WILL BE IN THE PARK TO ALLOW FOR EASIER WASTE TANK PUMPING.

Information call – 613-635-7200 or write:

Pembroke and Area Fiddling Association Inc. P.O. Box 1329, Deep River, Ont. K0J 1P0
www.bright-ideas-software.com/pembrokefiddle

RENSEIGNEMENTS POUR LE PARC DES VIOLONEUX

(Aucun dépôt ou paiement d'avance • Pas de cartes de crédit ni d'interac)

ADRESSE: 961 RUE PEMBROKE OUEST, PEMBROKE ON

L'ENRÉGISTREMENT D'AVANCE AU PARC DES VIOLONEUX N'EXISTE PLUS.

VOUS DEVEZ VOUS ENRÉGISTRER LORSQUE VOUS ARRIVEZ AU PARK.

LA DATE D'OUVERTURE DU PARC DES VIOLONEUX EST À HUIT HEURES, LE LUNDI, 25 AOÛT, 2014.

POUR CEUX PARMIS VOUS QUI AVEZ CAMPÉ DANS LE PARC L'AN DERNIER NOUS FERONS NOTRE POSSIBLE DE VOUS DONNER VOTRE EMPLACEMENT TRADITIONNEL. VENEZ COMME D'HABITUDE ET AMUSEZ-VOUS.

POUR LES "GROUPE" qui sont inscrits sur la Carte du Parc des Violoneux — veuillez vous assurer qu'au moins un membre de votre groupe arrive tôt dans la semaine pour garantir votre site en groupe. Si le nombre de roulotte dans votre groupe augmente depuis l'an dernier, il ne nous est pas possible de vous donner plus de place à votre site pour les roulotte supplémentaires. Vous devez accommoder tous nouveaux membres dans l'espace que nous vous fournissons ou ils seront placés ailleurs dans le parc par nos préposés (surveillants) de stationnement. Renseignez-nous aussitôt que possible si vous n'allez pas revenir cette année, autrement nous compterons sur votre arrivée comme d'habitude. Veuillez vous assurer que vos membres ont le nom de votre groupe, affiché au retroviseur ou au pare-brise en face du chauffeur du véhicule pour faciliter votre identification. **VOUS DEVEZ RENSEIGNER NOS PRÉPOSÉS DE STATIONNEMENT PAR LE MERCREDI SOIR DE LA SEMAINE «FIDDLE WEEK» SI VOUS AVEZ DES ESPACES LIBRES QUE L'ON PUISSE EMPRUNTER POUR ACCOMMODER D'AUTRES VISITEURS.**

POUR DES RAISONS DE SÉCURITÉ TOUT VÉHICULE QUI ARRIVERA APRÈS 20h00 heures devra rester hors du parc dans une "section assignée" jusqu'au lendemain matin.
LE TAUX D'ENRÉGISTREMENT EST 150.00\$ POUR TOUTE LA SEMAINE – PEU IMPORTE LA JOURNÉE À LAQUELLE VOUS VENEZ ENRÉGISTRER, Y COMPRIS IMPOT.

L'enregistrement de roulotte fermera à midi (12:00) le samedi, 30 août 2014. Aucune roulotte pourra être enregistrée après cette délimitation - AUCUNE EXCEPTION NE SERA PERMISE! Heure du départ: Vous devez retirer vos roulotte du Parc des Violoneux à 18:00 heures, le lundi, 1 septembre 2014. Les campeurs qui désirent prolonger leur séjour doivent faire des arrangements avec le personnel de la ville de Pembroke.

VEUILLEZ NOTER DES RÈGLEMENTS SUIVANTS POUR LE PARC DES VIOLONEUX:

- Les réservoirs à gaz propane doivent suivre le standard courant du Canada (Le standard National du Canada CAN1-B149.2). Veuillez vous assurer que vos réservoirs à gaz propane ne sont pas démodés, que les tuyaux sont gaufrés à l'usine et que les appareils de chauffage rencontrent tous les standards de sécurité.
- À NOTER: AVANT L'ENTRÉE AU PARC LES POMPIERS DU PEMBROKE FERONT L'INSPECTION DES CONTENANTS ET EQUIPEMENTS DE PROPANE, AINSI QUE LES DÉTECTEURS DE FUMÉE. APPAREILS À DÉTECTION DE FUMÉE SONT REQUIS DANS TOUTES ROULOTTES ET RV.
- Les «scooters» et autres véhicules tous terrains ne sont pas permis dans le Parc des Violoneux.
- Tout véhicule qui a un écoulement de pétrole sera remorqué et déplacé immédiatement du parc aux frais du propriétaire.
- Les véhicules de golfe doivent porter un colant visible qui indique pour personnes handicapées.
- Nous ne garantissons pas l'électricité ni l'eau dans le parc.** Pour obtenir l'électricité et l'eau vous devez vous procurer d'une corde électrique de 100 pieds qui est approuvée par le gouvernement ainsi que 100 pieds de boyaux à eau avec un régulateur à pression, ainsi qu'un manchon casse-vide dispositif anti-refoulement pour votre boyau.
- Les ventes d'aucune sorte ne sont permises sur le terrain!
- AUCUN GÉNÉRATEUR N'EST PERMIS. AUCUN PANNEAUX ÉLECTRIQUES FAITS MAISON OU PRIVÉS NE SERONT AUTORISÉS!**
- Aucun feu de camp n'est permis.
- Le claviers électroniques ou les pianos à touche mécanique (synthésiseur) sont permis avec hauts-parleurs internes seulement. NOTEZ BIEN: Aucun haut-parleurs externe, aucun amplificateur, aucune production de son externe n'est permis; par exemple, aucun microphone, aucun appareil karaoke ni aucun autre instrument électronique ne peut être utilisé. Si on ne suit pas ces règlements, l'emploi de tous claviers électroniques serait annulé dans le parc. L'infraction à ce règlement ne sera pas tolérée.
- LE DÉVERSEMENT D'AUCUN LIQUIDE NON-POTABLE (L'EAU NOIRE/GRISE) DANS LA TERRE EST ILLÉGAL. UN CONTREVENANT (OFFENSEUR) SERA ACTIONNÉ PAR LE CENTRE DE SANTÉ DU COMITÉ DE RENFREW SOUS L'ACTE DE PROMOTION ET DE PROTECTION DE LA SANTÉ, SECTION 13. IL Y AURA UN CAMION À POMPE SEPTIQUE DE SUR PLUS DANS LE PARC POUR RÉPONDRE AUX BESOINS ET FACILITER VOS DÉPÔTS.**

Pour de plus amples renseignements, communiquez au 613-635-7200 ou adressez-vous à:
Pembroke and Area Fiddling Association Inc., P.O. Box 1329, Deep River, Ont. K0J 1P0
visitez: www.bright-ideas-software.com/pembrokefiddle